



Retenu par ses nombreuses fonctions à l'Iron Ore, M. Monaghan participait plus rarement aux activités sociales de Sept-Îles, ces dernières années. Toutefois, à titre d'ancien maire, M. Monaghan avait tenu à prendre part, à l'automne de 1976, aux célébrations clôturant les fêtes du 25e anniversaire de Sept-Îles. A cette occasion, au moins quatre anciens maires étaient venus rencontrer l'actuel maire, M. Jean-Marc Dion. Sur cette photographie prise à ce moment-là, M. Dion serre la main de M. Monaghan, en présence de M. Raoul Vigneault, dernier maire du village et premier maire de la ville de Sept-Îles, entre 1948 et 1951, puis M. Valmont Blanchette, maire entre 1963 et 1967, et M. Donald Gallienne, maire entre 1967 et 1973.

Sept-Îles perd un doyen de l'industrie minière, qui s'en va à Cleveland

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'un des doyens dans l'industrie minière sur la Côte-Nord et au Nouveau-Québec, M. B. Mike Monaghan, âgé de 53 ans, vice-président de l'exploitation de l'Iron Ore, quittera la région dans les prochains jours pour devenir vice-président aux services techniques à la compagnie Hanna Mining, à Cleveland, Ohio.

M. R.-F. Anderson, président de Hanna Mining, a expliqué que M. Monaghan, dont l'entrée en fonction est prévue pour lundi prochain, sera responsable de la recherche métallurgique, de l'ingénierie et de la construction.

Hanna Mining est l'actionnaire principal de l'Iron Ore, premier producteur de boulettes et de concentré de fer sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador; elle embauche quelque 7,500 personnes.

A Sept-Îles depuis 1948, M. Mo-

naghan s'est d'abord joint à Labrador Mining and Exploration Company, avant d'être muté à la Quebec North Shore and Labrador Railway où il joua un rôle-clé pendant la période de construction du chemin de fer qui relie sur 360 milles les centres de Sept-Îles et de Schefferville.

En 1955, M. Monaghan est devenu ingénieur en chef du chemin de fer; il fut ensuite directeur adjoint de l'Iron Ore, puis directeur de l'entreprise Carol, directeur général de l'Iron Ore, et depuis le début de 1976, vice-président de l'exploitation.

M. Monaghan est diplômé en génie civil de l'université de la Saskatchewan; il a aussi suivi un programme avancé de gestion à Harvard University School of Business Administration.

Considéré par plusieurs comme l'homme fort de la compagnie Iron Ore, M. Monaghan a eu quelques démêlés avec des représentants syndicaux, notamment ces dernières années à Sept-Îles et à Labrador City. Le syndicat des métaux n'avait toutefois

aucun commentaire à formuler, hier, à l'annonce de ce départ.

Par ailleurs, M. Monaghan s'est engagé il y a quelques années dans la vie régionale, en étant entre autre maire de Sept-Îles entre 1961 et 1963.

Le maire actuel, M. Jean-Marc Dion, rappelait hier que c'est M. Monaghan qui a présidé à l'érection de l'actuel hôtel de ville.

"M. Monaghan a pris une part active à la ville et son départ sera certainement souligné", a affirmé M. Dion, sans pouvoir préciser pour le moment ce qui sera organisé dans les circonstances.

M. Monaghan, qui a épousé Mme Lise Vaillancourt, une citoyenne de la Côte-Nord, est le père de cinq enfants âgés entre 11 et 22 ans.

Il était impossible de rejoindre M. Monaghan, hier, pour recueillir ses commentaires, étant retenu à l'extérieur de la région pour une bonne partie de la présente semaine.

Rivière-du-Loup Prévisions budgétaires de plus de \$6 millions

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — La ville de Rivière-du-Loup a adopté des prévisions budgétaires de \$6,310,299, pour l'année 1979. Avec le service d'électricité, les opérations municipales atteindront \$10,277,416.

D'autre part, la taxe foncière générale sera maintenue au taux de l'année dernière, soit à \$1 des \$100 d'évaluation imposable. La taxe locative restera également inchangée à 8 pour 100. Il y aura toutefois une réduction de 10 à 15 pour 100 au secteur des services d'aqueduc et d'égouts, tandis que le tarif d'électricité sera majoré d'un peu plus que 10 pour 100.

Selon le budget préparé par le contrôleur municipal, M. Jacques Plante, les revenus de \$6,310,299 de la section générale proviendront d'abord des revenus de l'imposition locale, qui ont été évalués à \$2,803,715. Ce montant comprend entre autres \$1,053,730 pour la taxe foncière générale, \$920,000 pour les services d'eau et d'égouts, \$159,500 pour la disposition des déchets, et \$360,000 pour la taxe des locataires.

Autres revenus

D'autres revenus de sources locales contribueront un montant additionnel de \$1,462,939, dont \$652,926 provenant de surplus accumulés, et \$669,883 venant d'excédents du service d'électricité.

La ville de Rivière-du-Loup prévoit encore les revenus suivants: \$1,031,000 en transferts gouvernementaux, inconditionnels, y compris \$939,000 pour la taxe de vente; \$455,545 en transferts conditionnels, dont \$403,981 en subvention pour l'usine de filtration; \$196,135 pour les compensations tenant lieu de taxes; \$27,965 en remboursement de services rendus à d'autres municipalités; et \$333,000 pour autres services rendus, dont \$266,700 pour les loisirs et la culture.

Dépenses

Équilibrées à \$6,310,299, les dépenses comportent, par ordre d'importance, des prévisions de \$1,861,881 pour le service de la dette à long terme; \$931,273 pour l'hygiène du milieu, y compris l'opération de l'usine de filtration et les réseaux d'aqueduc et d'égouts; \$913,254 pour le transport routier, qui englobe la voirie municipale et l'enlèvement de la neige; \$695,861 pour les loisirs et la culture; \$619,147 pour différentes activités, dont \$143,047 pour l'entretien des édifices, \$112,050 pour la machinerie

et les véhicules et \$364,050 en dépenses d'immobilisations à même les revenus; \$580,211 pour la sécurité publique; \$572,065 pour l'administration générale; et \$136,597 pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire.

Au service de l'électricité, les

usagers verseront à la ville de Rivière-du-Loup des revenus évalués à \$4,637,000 tandis que les prévisions de dépenses ont été calculées à \$3,967,117. Le solde excédentaire de \$669,883 est transféré à la section des "autres revenus de sources locales" de l'administration générale.

Sept-Îles Québec Téléphone n'irait pas dans le parc industriel

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La compagnie Québec Téléphone ne prendra une décision finale qu'à la fin du mois de janvier concernant l'emplacement où elle entend construire un centre de services de quelque \$2.3 millions, à Sept-Îles; la compagnie attendra les résultats d'analyses de sol commandées sur trois terrains possibles avant d'arrêter son choix.

Toutefois, bien qu'il constitue l'un des trois emplacements à l'étude, "le parc industriel municipal est jusqu'à un certain point écarté", a dit hier au SOLEIL, M. Robert Duchesne, gérant général de Québec Téléphone sur la Côte-Nord. Le parc industriel pourrait être reconsidéré si les résultats s'avéraient être négatifs ailleurs.

De son côté, le commissaire industriel de Sept-Îles, M. Henri-Paul Boudreau, a affirmé hier ne pas avoir reçu de réponse officielle comme quoi Québec Téléphone irait ou non dans le parc municipal.

"Un terrain de quelque 300,000 pieds carrés fut réservé pour Québec Téléphone dans le parc industriel, en face du terrain où l'Hydro-Québec construira un édifice au printemps", a expliqué M. Boudreau. La compagnie Québec Téléphone n'a toutefois pas déposé d'argent signifiant son intention ferme de s'établir dans le parc industriel.

Par ailleurs, le maire Jean-Marc Dion a rappelé que les autorités municipales ont rencontré les dirigeants de Québec Téléphone au début de décembre pour prendre connaissance des détails du projet.

"Nous avons insisté pour que

l'investissement se fasse dans le parc industriel", a dit M. Dion, ajoutant que les deux parties s'étaient quittées en se donnant du temps pour réfléchir aux arguments évoqués.

Enfin, un rumeur impossible à faire confirmer hier voulait que Québec Téléphone entreprenne des démarches en vue d'obtenir un zonage commercial dans un secteur de la ville, reconnu comme étant un nouveau développement. Le terrain en question appartiendrait à des intérêts privés.

D'après le gérant du district à Québec Téléphone, M. Jean-Paul Poirier, ce sont la mise au point d'une nouvelle technologie puis le désir de demeurer à proximité de la clientèle qui constituent les deux facteurs importants dans le choix de l'emplacement. Le parc industriel municipal serait trop loin du centre-ville de Sept-Îles, prétend la compagnie.

La ville de Sept-Îles souhaiterait que Québec Téléphone s'installe dans le parc industriel; ce parc, aménagé en 1977 au coût de \$6 millions, n'est pas très couru par les investisseurs.

Ainsi, à peine 457,000 pieds carrés des 7.8 millions de pieds carrés sont occupés par sept entreprises; cette année, six entreprises ont promis de s'y établir pour occuper 1.7 million de pieds carrés. Il convient de noter que l'Hydro-Québec accaparerait un million de pieds carrés pour construire un centre de services de près de \$6 millions.

Plusieurs hommes d'affaires et membres de la Corporation de promotion industrielle craignent que si Québec Téléphone boude le parc, d'autres pourraient éventuellement regarder ailleurs avant d'investir.

Condamné à quatre ans

par Lucien LATULIPPE

Une sentence de quatre ans de pénitencier a été prononcée contre Ghislain Roussel, âgé de 19 ans, de la réserve indienne de Bersimis. Le jeune homme était déjà détenu depuis deux ans. La sentence s'ajoute à ces deux années.

Le juge Marcel Dionne en est venu à cette décision, après avoir étudié le rapport préliminaire qu'il avait exigé. Roussel avait avoué sa culpabilité à l'accusation d'homicide involontaire par l'intermédiaire de son avocat, Me J. Parent. Le ministère de la Justice était représenté par Me C. Melançon et Me P. Michaud, de Baie-Comeau.

Roussel avait d'abord été accusé du meurtre de Ghislain Charland, un métis âgé de 19 ans demeurant à Sainte-Thérèse-de-Columbier. Le crime est survenu le 17 septembre 1976. Charland a succombé à ses blessures une semaine plus tard. Il avait été frappé à la tête avec une pierre, près d'un hôtel de Bersimis.

Mineur au moment du crime, Roussel avait été trouvé coupable par la Cour du bien-être social. Il n'a pas respecté ses engagements et c'est ainsi qu'il a été déterré devant la Cour criminelle où il a avoué sa culpabilité à une accusation réduite.

D'autre part, Bernard Parent, agent d'immeubles de Joliette, a été condamné à 20 mois de prison à Sept-Îles, hier, par le juge André Trotter. Agé de 37 ans, il avait été trouvé coupable par un jury d'avoir incité quelqu'un à mettre le feu à une maison de rapport lui appartenant et située à Sept-Îles. Me Paul Chevalier était l'avocat de la poursuite dans cette cause.



inscription

AUX COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE

De jour ou de soir

Peinture à l'huile
Principes de base et introduction.

Aquarelle
Principes de base de l'aquarelle.

Dessin
Dessin d'observation, perspective, composition et modèle vivant.

Méthodologie
Démonstrations, exposés théoriques, exercices en atelier.

Sessions de travail à l'extérieur.
Exercices (devoirs à la maison).
Critiques des travaux.
Exposition des travaux réussis.
Maximum 20 personnes par groupe

Débutant le 22 janvier 1979.
Session de 10 semaines 3 heures par semaine
Avec peintres professionnels dont: Jean-Guy Desrosiers et Michel Gagnon
Conférence, le samedi en matinée, par de grands artistes québécois.

Endroits
Encadrements Ste-Anne, 560 Boul. Hamel, Québec.
Encadrements Ste-Anne, Galeries Chagnon, Lévis.
Encadrements Ste-Anne, Place Laurier, Ste-Foy.
Inscrivez-vous à nos 5 succursales.



encadrements ste-anne

560, boul. Hamel, Québec, Place Laurier, Ste-Foy
Galeries Chagnon, Lévis, Galeries Ste-Anne, Giffard, Place Quatre Bourgeois.

Nbre de services: 027568



TERRAINS DISPONIBLES

Au Lac-Beaufort, avec vue et accès sur le lac et à Charlesbourg, angle place le Marsan et Trudel.

LA COMPAGNIE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE inc.

661-5066

359A, boul. Rochette, Beauport • Garantie 5 ans •

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur, telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros.

SOC DE PORC roulé, fumé (jambon cottage complet) lb	1.79
SAUCISSE LARD et BOEUF emballage de 1 lb	1.29
CRETONS MAISON apprêtés selon les meilleures traditions, contenant de 2 lb le cont.	3.59
GROS POULET congelé, éviscéré Canada Cat. Utilité, 5 à 7 lb lb	1.29
POITRINES DE POULET bien dodues, congelées, boîte de 5 lb	7.99
CUISSIS DE POULET congelés bte de 5 lb	6.49
ROTI DE SOC et D'ÉPAULE DE LARD complet lb	1.29

BACON ECONOMIQUE TRANCHÉ SANS COUENNE FABRICATION MAISON emballage 1/2 lb .65

ROSSIF DE SURLONGE désossé, complet 2.59

FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER) congelé, environ 5 à 8 lb complet lb 2.99

SPECIAL STEAK T-BONE lb 2.69

• LUN - JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 5.00

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291

345, RUE DU PONT, QUÉBEC

BOEUF DE L'OUEST GROS ET DÉTAIL

R1

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Aucun déneigement à Saint-Jogues

par Suzan PARE

PASPEBIAC (PC) — Une douzaine de familles de Saint-Jogues, petit village de 300 habitants situé près de Paspébiac, subissent particulièrement l'isolement de l'hiver gaspésien alors

qu'elles sont privées de tout service de déneigement.

En effet, le ministère des Transports refuse cette année d'assurer le déneigement de Saint-Jogues et il a remis aux municipalités de Saint-

Godefroy et de Hope la responsabilité de ce service.

Or, Saint-Godefroy, qui, du jour au lendemain et sans consultation, s'est vu chargée du déneigement de Saint-Jogues Est, se dit incapable d'en

assurer les frais. Conséquemment, les 13 familles installées sur les deux rangs de Saint-Jogues Est sont privées de ce service depuis le début de l'hiver.

"Et cela présente pour ces 60 personnes de nombreuses difficultés et même certains dangers, a indiqué l'avocat choisi par les familles pour les représenter, M. Benoit Moulin. "Car il se trouve parmi elles une femme enceinte et deux personnes âgées. Quant aux enfants, ils ont jusqu'à présent manqué plus d'une semaine de classe, l'autobus ne pouvant, en cas de mauvais temps, se frayer un chemin sur la route". En effet, jusqu'à présent, les deux rangs ont été déblayés tant bien que mal par deux résidents qui ont muni leur tracteur d'un chasse-neige. Mais la voie ainsi dégagée n'est pas suffisamment large pour les autobus et les camions, de sorte que l'approvisionnement en huile à chauffage est difficile et que les services pourraient être impossibles en cas d'une panne d'électricité lors d'une tempête, par exemple.

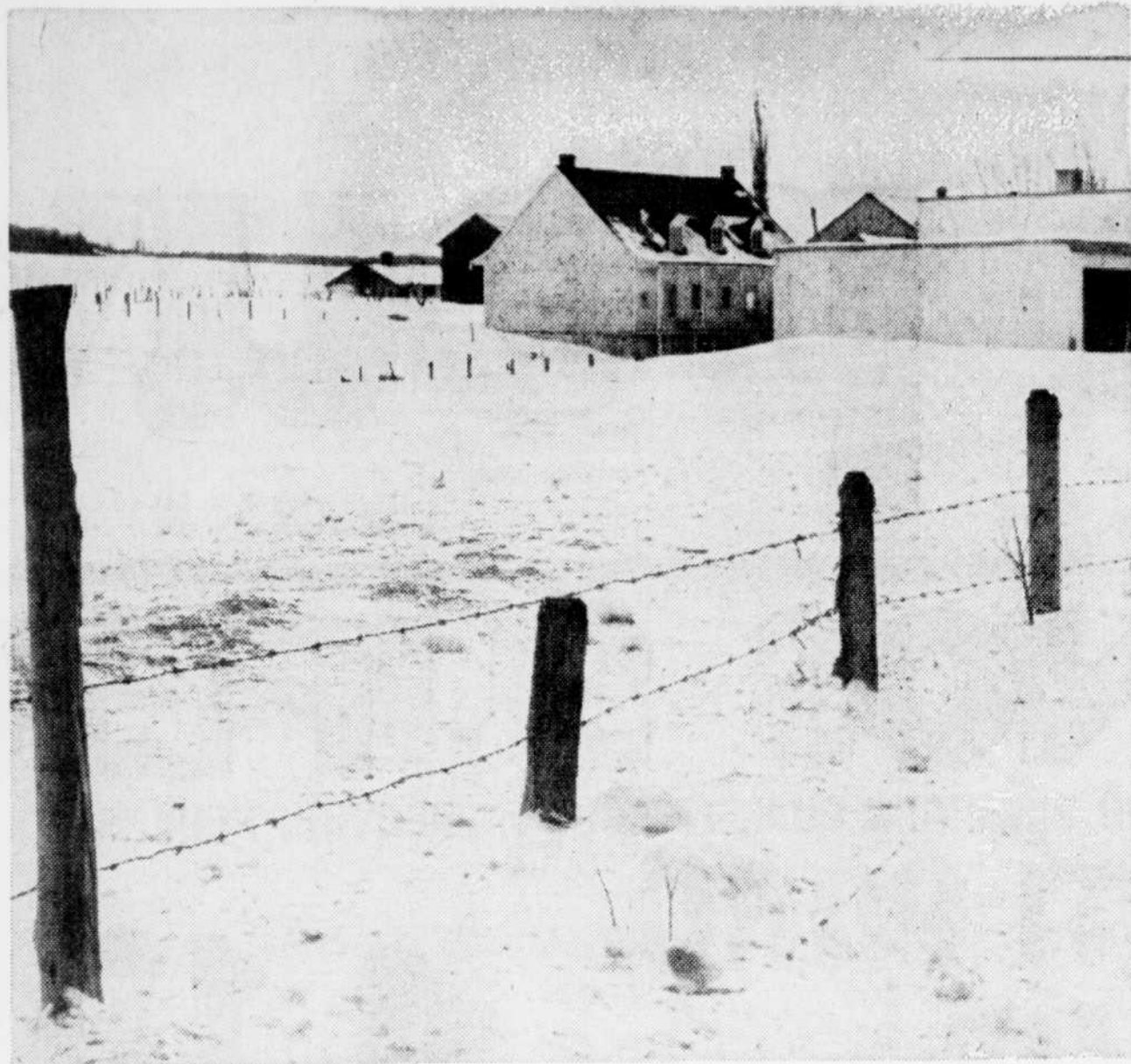
"Le problème est aussi de taille pour la municipalité de Saint-Godefroy, qui ne reçoit qu'un peu plus de \$200 en taxes foncières de Saint-Jogues Est", a indiqué son maire, M. Gérard Aubut. "En conséquence, il nous faut absolument une subvention pour opérer le déneigement à Saint-Jogues Est, mais l'hiver est déjà avancé et nous n'avons encore rien reçu de Québec, pas plus pour Saint-Jogues que pour Saint-Godefroy, d'ailleurs". Au début de l'hiver, la seule personne à soumissionner pour le déneigement de Saint-Jogues demandait \$14,000 pour la saison. Ce que le conseil de ville de Saint-Godefroy jugeait trop élevé pour les moyens de la municipalité, d'autant plus qu'il n'avait aucune assurance de recevoir une subvention du ministère des Transports. Et encore qu'avec cette subvention — \$735 du kilomètre, soit \$4,400 pour Saint-Jogues — on était encore à \$10,000 du prix demandé par le soumissionnaire. Le maire de Saint-Godefroy a dit par ailleurs juger que ce prix était raisonnable, d'autant plus qu'il n'y a pas de route directe de Saint-Godefroy à Saint-Jogues Est. En effet, il faut emprunter la route de

Paspébiac, ce qui représente près de 25 milles.

Les résidents de Saint-Jogues Est devront-ils endurer leur sort jusqu'à la fin de l'hiver? On ne le sait encore, mais M. Aubut a indiqué qu'il pressera aujourd'hui les autorités du ministère des Transports de lui fournir une réponse. Les familles ont trouvé un entrepreneur qui consentirait à assurer le déneigement de leurs rangs —

34 milles — jusqu'à la fin de l'hiver moyennant une somme de \$5,500. Elles sont même prêtes à défrayer la différence entre ce montant.

Me Benoit Moulin, pour sa part, conclut à l'ironie du sort. "Les gens ont entendu parler de ceux qui, comme Moïse et ses disciples, sont venus s'isoler à Saint-Jogues; mais ils ignorent la misère des résidents de Saint-Jogues qui, eux, sont isolés à cause de politiques administratives injustes".



Une douzaine de familles subissent l'isolement de l'hiver gaspésien.

Murdochville: une première rencontre depuis trois mois

RIMOUSKI (PC) — Les négociateurs de Gaspé Copper Mines et des Métallurgistes unis d'Amérique se sont rencontrés hier, à Rimouski. Il s'agissait de la première rencontre entre les deux parties depuis que les 1,200 employés de Murdochville ont débrayé le 17 octobre.

Rien n'a transpiré sur les résultats de la rencontre organisée par le conciliateur du ministère québécois du Travail, M. André Courchesne.

Les métallos en grève réclament la parité avec les salaires versés par Noranda Mines à ses employés. Il

s'agit de la compagnie mère de Gaspé Copper.

Cette parité, si elle se traduisait dans les faits, signifierait une hausse horaire de \$2,94 répartie sur deux ans pour toutes les catégories d'employés. La compagnie, arguant que le prix du cuivre est en baisse sur le marché mondial, est disposé à offrir 75 cents de plus l'heure, sur une période de deux ans.

Les salaires horaires payés en vertu du dernier contrat de travail étaient de \$5,65 pour les manoeuvres, \$6,95 pour les mineurs et \$7,35 pour les hommes de métier qualifiés.

Un présumé chauffard est arrêté à Sept-Iles

Le présumé chauffard qui a été impliqué dans une tragédie de la circulation à Sept-Iles, dimanche soir dernier, a été rejoint à son domicile de Port-Cartier, avant-hier. Dès hier, il était traduit devant le coroner du district, Me R. Gaudreault.

L'accident a coûté la vie à Mme René Deroy, âgée de 46 ans, demeurant au canton Letellier de Sept-Iles. Il

s'est produit, vers 19h45, sur la route 138. Mme Deroy était à pied.

La description du véhicule impliqué a été lancée sur les ondes policières. La Sûreté du Québec et les autres corps policiers municipaux ont été prévenus. C'est vers 5h du matin que le suspect a été rejoint chez lui où il dormait paisiblement.



Ah, la barbe!
Quels potins...
Lis plutôt les
nouvelles dans
LE SOLEIL
abonne-toi donc!

Remplissez ce coupon et remettez-le à votre porteur.

Je désire recevoir **LE SOLEIL**

Formule de paiement choisie :

- à la semaine, \$1.25 pour 3 mois, \$17.00
 pour 6 mois, \$34.00 pour 1 an, \$68.00

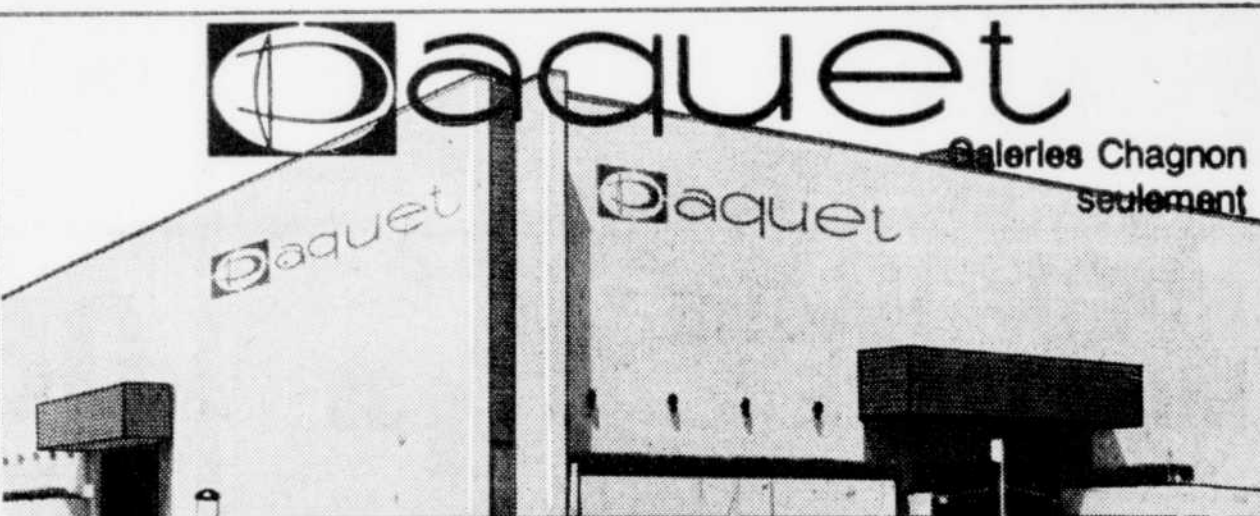
NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TEL.: _____

ou téléphonez en composant: **647-3333**



VENTE BAZAR
Dès demain matin, grande vente de
LIQUIDATION FINALE
aux Galeries Chagnon

33¹/₃% à 60%
de rabais

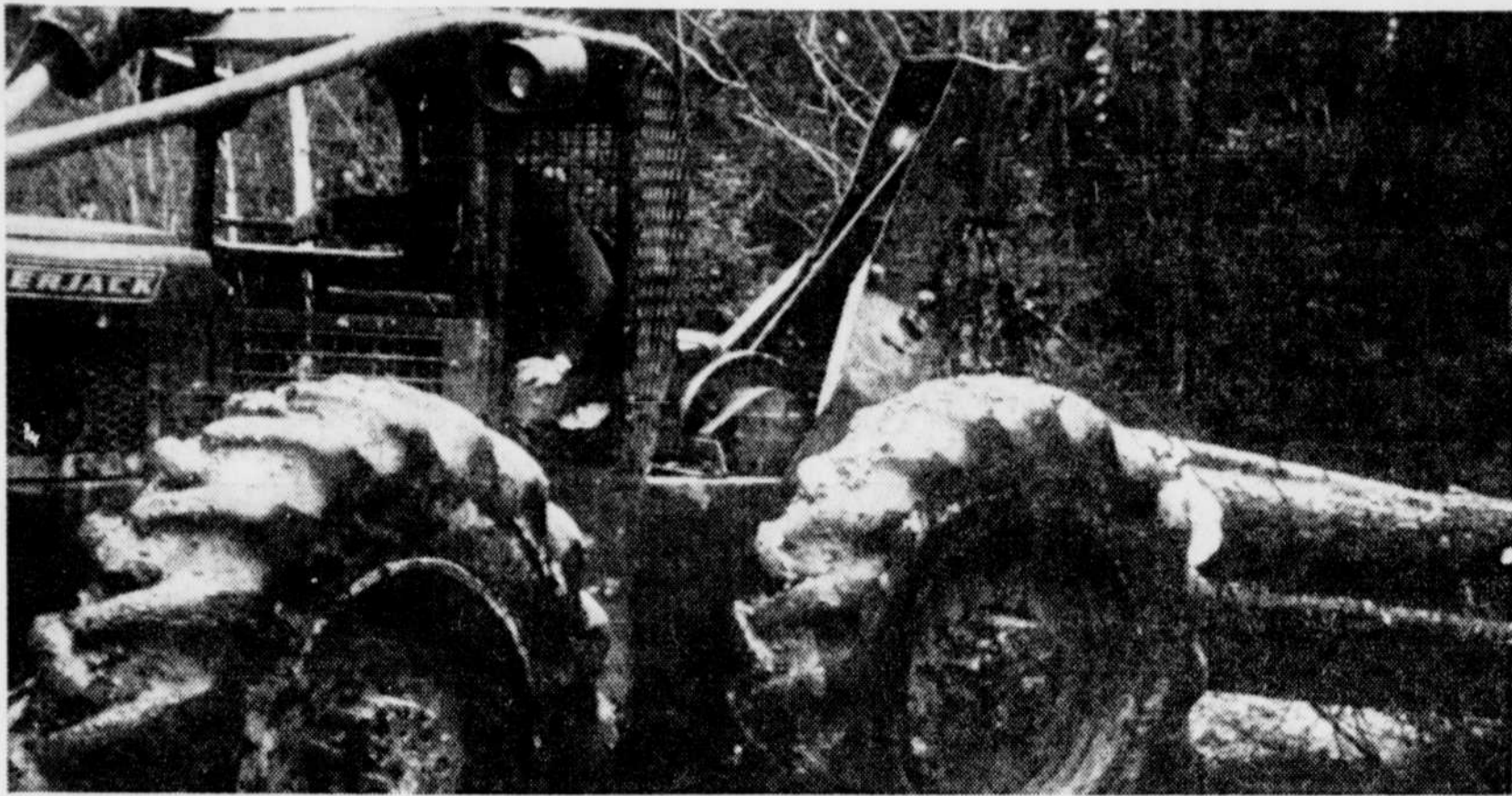
sur des groupes désassortis de marchandises acquises lors de l'achat du magasin Pollack à Lévis.

- Pour dames et juniors: manteaux, robes, pantalons, jupes, maillots, gilets de coton, blouses, imperméables, lingerie, etc.
- Pour fillettes et adolescentes: gilets, maillots, tuniques, jupes, pantalons, etc.
- Pour hommes: complets, pantalons, chemises, etc.

VENTE AU COMPTOIR SEULEMENT - AUCUNE MISE DE CÔTE - TOUTE VENTE FINALE

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



Au chantier étudiant de la "forêt-école" de Saint-Pamphile, les jeunes forestiers disposaient de tout l'équipement d'une grande exploitation, y compris une débuseuse à câbles (Timberjack 230 D).

Trente futurs gardes forestiers à l'oeuvre dans une forêt-école

par Réal LABERGE

SAINTE-PAMPHILE — L'école polyvalente de Saint-Pamphile de L'Islet dispose, depuis six ans, d'une "forêt-école" comportant une dizaine de lots forestiers, dans la forêt domaniale des Appalaches.

C'est dans ce cadre d'un véritable chantier reproduisant les conditions de travail des exploitations des grandes compagnies forestières, qu'une trentaine de finissants de l'option "garde forestier" de cette école secondaire, relevant de la Commission scolaire régionale Pascal-Taché, ont terminé récemment une coupe d'arbres en longeur, selon la méthode de la coupe semi-mécanisée.

En plus de disposer du matériel conventionnel, soit des scies à chaîne, haches et autres outils habituels, le groupe d'étudiants a disposé d'une débuseuse à câbles du type "Timberjack 230 D",

dont ils ont appris ou perfectionné le maniement.

Coupes de bois

Pendant un stage pratique de deux semaines, les étudiants en foresterie de Saint-Pamphile ont ainsi procédé à des coupes de bois axées sur la sécurité au travail.

Ce qui a résulté en outre à une récolte de 1,466 pieds cubes de bois de sciage, de 9,41 cordes de bois à pâte, et à une récupération de bois de chauffage.

Le directeur de l'école polyvalente de Saint-Pamphile, M. Réal Laverdière, a précisé au SOLEIL que la production de bois ainsi obtenue a été acheminée et vendue aux scieries de la région, et que les revenus seront réinvestis aux fins de l'enseignement professionnel de l'école.

Le but de ces coupes de bois est

de familiariser les finissants avec les manipulations du matériel couramment utilisé lors de l'exploitation forestière. Entre autres, ils sont appelés à appliquer les principes de base dont ils ont eu un aperçu théorique en classe, ou lors de quelques journées d'initiation pratique, dans la "forêt-école" située à environ huit milles à l'est de Saint-Pamphile, entre Saint-Omer et la frontière du Maine.

Les coupes de bois visent également à permettre aux étudiants en foresterie de mettre en valeur l'initiative personnelle.

Aucun incident majeur n'a été signalé au cours de cette expérience que les étudiants ont eux-mêmes qualifiée de "fructueuse et indispensable" à leur option de "garde forestier".

La forêt-école

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, a-t-on précisé, que les finissants en foresterie de Saint-

Pamphile vivent l'expérience des dernières semaines. L'option scolaire est en marche depuis huit ans; deux ans plus tard, on y ajoutait la "forêt-école". Donc c'est déjà depuis six ans que l'expérience des coupes de bois se renouvelle d'année en année, avec un résultat jugé positif et à poursuivre.

D'ailleurs l'exploitation de la matière ligneuse ne constitue pas le seul exercice pratique qui se déroule à la forêt-école.

Considérée comme un outil indispensable à la formation du futur garde forestier, elle sert également aux élèves d'un tronc commun, en secondaire IV, qui conduit à l'option d'agent de la conservation de la faune.

C'est ainsi que la forêt-école est encore utilisée pour l'arpentage, le reboisement, le mesurage, la cueillette de spécimens dendrologiques, l'inventaire forestier et d'autres travaux connexes aux deux options.

Caisse de retraite: litige à la Davie

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon exigent que leur employeur s'implique financièrement dans l'établissement d'une caisse de retraite. Une mésentente a été dévoilée publiquement par les dirigeants syndicaux, à la suite d'une assemblée tenue récemment par les travailleurs.

Ces syndiqués, qui ne pouvaient bénéficier des avantages d'un fonds de retraite depuis une quinzaine d'années, peuvent retrouver leur fonds de pension, depuis le 1er janvier. Cette nouvelle disposition a été prévue dans le contrat de travail qui a été signé en novembre 1977 avec l'entreprise des chantiers Davie Limitée.

La mésentente se situe en effet au niveau de la modalité de participation dans le rétablissement de la caisse de retraite. Les travailleurs voudraient que l'on tienne compte de toute la durée de leur travail au service de l'entreprise. Ils s'opposent ainsi à ce que soit considérée seulement leur ancienneté dans un département particulier.

Le président syndical, M. Clément Fleury, a expliqué qu'environ la

moitié de ces travailleurs ont déjà eu à changer de département, ce qui signifierait une perte considérable.

Le fonds

Un autre point en litige concerne le financement. Un fonds au montant de \$1.494.000 existe actuellement, provenant d'un ancien fonds abandonné au début des années 60. Le syndicat veut que cet argent soit crédité aux travailleurs qui étaient au service de l'entreprise à ce moment-là et il demande que la compagnie investisse un montant de près de \$500.000 à l'intention des travailleurs qui ont été embauchés depuis 1960.

Donc, les travailleurs, réunis en assemblée générale, ont résolu de ne pas répondre à une lettre que venait de leur transmettre la direction de l'entreprise et qui visait l'établissement du nouveau fonds de retraite. Ils ont mandaté leurs dirigeants syndicaux pour aller négocier avec la compagnie aussitôt que possible.

Cette rencontre devant définir de façon exacte les modalités du nouveau fonds de retraite, doit avoir lieu d'ici quelques jours; une nouvelle assemblée générale sera convoquée en janvier pour discuter à nouveau de ce sujet, a précisé le président Clément Fleury.

Accréditation syndicale maintenue, malgré un changement d'employeur

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — En prenant à sa charge l'entretien physique et ménager des locaux loués par un bail de 15 ans, le 1er novembre 1977, le cégép de La Pocatière était lié par l'accréditation qui a été émise en 1961, en faveur du Syndicat des employés du Collège de Sainte-Anne.

C'est en substance la décision qu'a rendue, la semaine dernière, un commissaire-enquêteur du ministère du Travail, M. René Cormier, dans un jugement de plus d'une vingtaine de pages qui fait suite à une requête entendue le 11 avril 1978.

Le verdict n'implique cependant que la partie des procédures réclamant la reconnaissance de l'accréditation syndicale, sans aller jusqu'aux modalités de respect de la convention des employés. Suite à un avis juridique de ses procureurs, la direction du cégép de La Pocatière a décidé d'en appeler de ce jugement.

Dépendant du sort qui sera fait à cet appel, les modalités d'application de la cause gagnée par le Syndicat des employés du Collège de Sainte-Anne sont susceptibles d'entraîner le réengagement de huit employés sur 15 non embauchés par le cégép, de forcer cette institution à prendre à son emploi quelques autres employés mis à pied par le Collège de Sainte-Anne, et à remettre en question le statut d'employés subséquentement engagés par le cégép.

Le conflit

L'origine du conflit, qui implique le ministère de l'Éducation, vient de ce que le cégép n'a pas intégré en bloc tout le personnel du Collège de Sainte-Anne préposé à l'entretien, en prenant possession et charge, en novembre 1977, des espaces qu'il louait depuis sa fondation, en 1969.

De fait, le cégép a plutôt étudié les candidatures des employés concernés en fonction de ses propres normes et critères d'engagement.

Ouvrage destiné aux étudiants

par Réal LABERGE

LA POCATIERE — Le responsable de la bibliothèque du Collège de Sainte-Anne, M. Marcel Migneault, a lancé récemment la neuvième édition du livre intitulé "Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque."

Il s'agit d'une publication que M. Migneault a révisée, en conservant les quatre étapes d'un long travail précédemment rédigé par l'abbé Raymond Boucher, autrefois bibliothécaire au Collège de Sainte-Anne et aujourd'hui curé à Saint-Ludger de Rivière-du-Loup. A cette publication initiale, M. Migneault a ajouté un aspect technique nouveau appelé la technique Cima.

M. Marcel Migneault n'est pas un nouveau venu dans le monde scolaire. Spécialisé dans la recherche, il a déjà à son crédit deux autres ouvrages, dont l'un s'adresse aux élèves de l'élémentaire, "Lise et Bruno dans l'univers des livres", et l'autre aux élèves de niveau secondaire, "Les chemins du savoir, tomes I et II."

La nouvelle édition du livre "Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque" s'adresse aux élèves du second cycle du secondaire, ainsi qu'aux étudiants des cégéps et des universités. Elle a été lancée en présence de plusieurs personnalités, entre autres des administrateurs de la Société du Stage, qui en a assumé la parution.

inscription AUX COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE

De jour ou de soir

Peinture à l'huile

Principes de base et introduction.

Aquarelle

Principes de base de l'aquarelle.

Dessin

Dessin d'observation, perspective, composition et modèle vivant.

Méthodologie

Démonstrations, exposés théoriques, exercices en atelier.

Sessions de travail à l'extérieur. Exercices (devoirs à la maison). Critiques des travaux.

Exposition des travaux réussis. Maximum 20 personnes par groupe

Débutant le 22 janvier 1979.

Session de 10 semaines — 3 heures par semaine
Avec peintres professionnels dont: Jean-Guy Desrosiers et Michel Gagnon
Conférence, le samedi en matinée, par de grands artistes québécois.

Endroits

Encadrements Ste-Anne, 560 Boul. Hamel, Québec.

Encadrements Ste-Anne, Galeries Chagnon, Lévis.

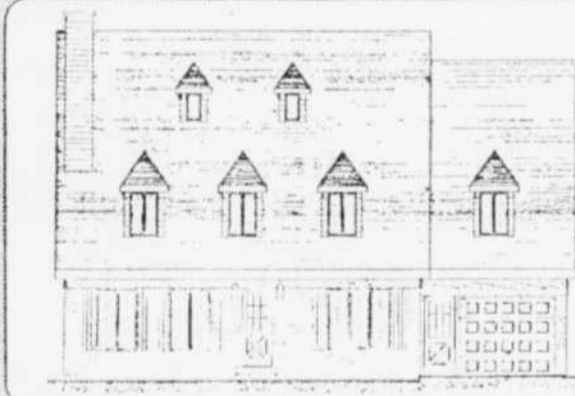
Encadrements Ste-Anne, Place Laurier, Ste-Foy.

Inscrivez-vous à nos 5 succursales.



encadrements ste-anne

560, boul. Hamel, Québec, Place Laurier, Ste-Foy
Galeries Chagnon, Lévis, Galeries Ste-Anne, Giffard, Place Quatre Bourgeois.



TERRAINS DISPONIBLES

Au Lac-Beauport, avec vue et accès sur le lac et à Charlesbourg, angle place le Marsan et Trudel.

LA COMPAGNIE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE INC.

CONSULTEZ DES EXPERTS

661-5066

359A, boul. Rochette, Beauport

Garantie 5 ans

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur, telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros.

SOC DE PORC roulé, fume (jambon cottage complet)	lb	1.79
SAUCISSE LARD et BŒUF emballage de 1 lb	lb	1.29
CRETONS MAISON apprêtés selon les meilleures traditions, contenant de 2 lb	le cont.	3.59
GROS POULET congelé, éviscéré Canada Cat. UH11a, 5 à 7 lb	lb	1.29
POITRINES DE POULET bien dodues, congelées, boîte de 5 lb	la boîte	7.99
CUISSES DE POULET congelées bte de 5 lb	bte	6.49
ROTI DE SOC et D'ÉPAULE DE LARD complet	lb	1.29

BACON ECONOMIQUE
TRANCHÉ
SANS COUENNE
FABRICATION MAISON
emballage 1/2 lb

.65

ROSSIF DE SURLONGE
désossé, complet

2.59

FAUX FILET DE BŒUF
(SPENCER) congelé, environ 5 à 8 lb
complet lb

2.99

SPECIAL
STEAK
T-BONE lb

2.69

- Commandes téléphoniques exécutées avec soin, du lundi au vendredi.
- Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin.
- Nous vous offrons un vaste choix de jambons et bacon préparés à la mode d'autrefois.

LUN. - JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 5.00

Carrier & Coulet
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

Tél.: 522-5291
GROS ET DETAIL

R2



Le maire Yvan Dubé

Val-Bélair veut des explications sur des comptes de professionnels

par Benoit ROUTHIER

Val-Bélair semble un centre d'expériences privilégié pour différents corps de professionnels tels ingénieurs-conseils, avocats, entrepreneurs.

En effet, au cours de l'assemblée du conseil municipal de lundi, il nous a été donné de constater que certains firmes de ce genre feraient du travail à Val-Bélair sans avoir reçu de mandat.

Il y a toutefois un hic. C'est qu'elles n'acceptent pas de faire ces expériences sans recevoir rémunération. Alors, elles envoient

des comptes à la municipalité... qui fait un saut!

Précisons immédiatement que ce travail expérimental (?) ne se fait plus depuis qu'un nouveau conseil dirige les destinées de Val-Bélair... avec la Commission municipale du Québec.

Lundi, le conseil a fait état, par exemple, d'un compte de \$2,000 que la ville a reçu des consultants Lajoie, Pellerin et Associés Ltée. Le conseil a reçu ce compte, mais ignore quelle a été leur utilisation du temps. "Ces gens semblent se donner des mandats eux-mêmes", a dit l'un des membres du conseil.

Le maire est allé jusqu'à dire qu'il serait peut-être opportun, un jour, de dresser "une liste noire" de certaines firmes.

A l'ordre du jour, il y avait des factures de Côté Excavation. La facture globale serait d'environ \$95,000 sur un contrat d'environ \$90,000. On trouverait donc un surplus de \$5,000 "qui n'aurait pas été approuvé par le conseil". Il faudra rencontrer ces gens, de faire savoir le maire Yvan Dubé, pour qu'ils nous expliquent ces comptes additionnels.

Par ailleurs, la firme d'avocats Tremblay, Pinsonnault, Morisset et Associés a envoyé un compte de

près de \$35,000. Ce compte arrive, selon le conseil, après que la ville ait payé \$70,000, sur ordonnance de la Commission municipale du Québec. Le problème dans ce cas est de savoir si les \$70,000 devaient éteindre la dette de Val-Bélair envers cette firme ou si ce n'était que pour payer une partie du travail effectué.

Le conseil demandera à la Commission municipale de fournir un rapport écrit, surtout que le conseil d'alors croyait que les \$70,000 constituaient un paiement final. Il est important, de préciser le maire, de trouver chaque résolution se rapportant aux comptes reçus de ces avocats.

Vocation du mont Bélair

Dans le passé, on a souvent parlé du mont Bélair. D'aucuns ont voulu en faire un centre de ski. D'autres ont parlé d'en faire un centre résidentiel de luxe. Le conseil municipal de Val-Bélair veut reprendre ces idées et c'est pourquoi il fera faire, par ses fonctionnaires, une étude coûts-bénéfices de différents types de développement de cette montagne, qui peut se prêter autant à la création d'un centre récréatif qu'à la formation d'un centre résidentiel d'un genre un peu exceptionnel... type Mount Royal?

Les éleveurs de porcs auront dès demain un service d'encan à St-Patrice de Beaurivage

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les éleveurs de porcs de la région de Québec n'auront plus besoin de se rendre à Saint-Hyacinthe pour participer à un encan de porcelets et de truies d'élevage,

puisque à compter de demain, l'Encan Saint-Patrice Inc. sera ouvert.

C'est ce qu'a révélé hier, au SOLEIL, M. Robert Roussin, président de l'Encan Saint-Patrice Inc., une entreprise qui se situe à l'intersection des rangs Saint-Jacques et Saint-David, sur la route conduisant de Scott

Jonction à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

La mise en place des installations de l'Encan Saint-Patrice Inc. a nécessité des investissements d'environ \$200,000 et ce sont 10 éleveurs de porcs de Saint-Patrice-de-Beaurivage, dans le comté de Lotbinière, qui en sont les actionnaires.

"On se devait d'avoir une entreprise du genre dans notre région, a ajouté M. Roussin, lorsqu'on sait que la région de Québec et la Beauce possède 37 pour 100 du volume total de production porcine du Québec et qu'il y a dans les municipalités de Saint-Bernard et de Saint-Patrice-de-Beaurivage une grande partie de ce volume de production."

"De plus, a mentionné Robert Roussin, il y aura une estrade pouvant accommoder 80 personnes où l'on pourra voir défiler les porcelets et les truies d'élevage."

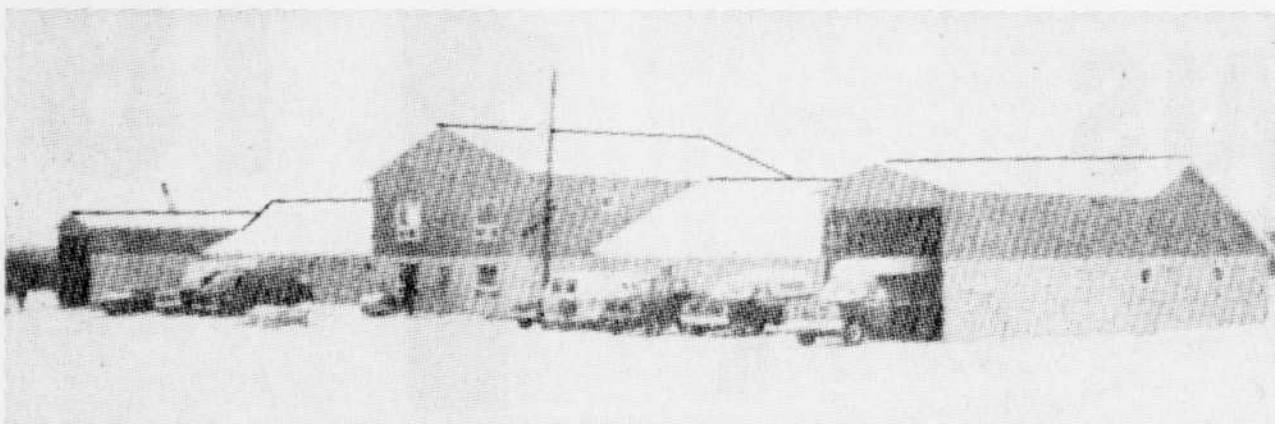
M. Robert Roussin fit remarquer que "c'est lorsque les animaux sont devant l'estrade que l'encanteur (une personne qui parle vite) crie les mises des acheteurs et vante les mérites du produit en place".

L'encan

Etant la seule entreprise du genre dans la région de Québec, l'Encan Saint-Patrice Inc. se spécialisera dans le porcelet et la truie de reproduction, dont les ventes se feront à tous les jeudis pour les porcelets et à chaque premier et troisième mercredi du mois pour les truies de reproduction qui seront des hybrides, pur sang, saillies et non saillies.

Comme l'a souligné notre informateur "pour ce qui regarde les prix qui seront payés, ils seront basés sur les prix normaux du marché, et la commission que touchera l'Encan Saint-Patrice Inc., sur chaque vente, sera de l'ordre d'environ 3 pour 100".

A ses débuts, l'Encan Saint-Patrice Inc. procurera de l'emploi à trois personnes à temps plein et quatre personnes à temps partiel.



Les locaux d'Encan Saint-Patrice Inc.

L'abattoir doit verser un prélevé aux producteurs

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — "Les producteurs de porcs du Québec viennent de franchir une nouvelle étape avec leur plan conjoint en obtenant une ordonnance de la Régie des marchés agricoles pour la retenue du prélevé pour fins d'administration."

C'est ce qu'a révélé au SOLEIL, M. Jos Marie Pépin, président du Syndicat des producteurs de porcs de Québec-Sud, au terme d'une réunion qui groupait quelque 250 producteurs.

Ce syndicat regroupe quelque 1,200 membres sur un total de 1,550 producteurs de la région de Québec-Sud, laquelle couvre 20 pour 100 de la production québécoise de porcs.

Même si par un arrêté en conseil

du 7 décembre 1977, le plan conjoint pour les producteurs de porcs du Québec avait été approuvé et qu'on en confiait l'application et l'administration à la Fédération des producteurs du Québec, il a fallu qu'une demande soit faite à la Régie des marchés agricoles, d'émettre une ordonnance pour obliger les abattoirs à retenir ce prélevé.

"On a dû agir ainsi, a souligné M. Pépin, n'ayant pu obtenir le consentement des abattoirs pour que ceux-ci retiennent le prélevé des contributions fixées à \$0.10 par porc mis en marché et de \$10 par année pour les porcs mis en marché pour d'autres fins que l'abattage."

"C'est depuis le 1er janvier dernier, a-t-il dit, que tous les abattoirs se

doivent de retenir le prélevé de \$0.10 par porc livré à leur établissement."

D'après M. Jos Marie Pépin, la perception de ces contributions permettra à la fédération de:

— représenter les producteurs de porcs au niveau provincial, national et international;

— négocier un prix minimum avec les acheteurs et les modalités d'approvisionnement, de pesée et de solvabilité des abattoirs;

— préparer et exécuter un programme de promotion des produits du porc;

— d'informer les producteurs sur les conditions de marché et les perspectives à court, moyen et long terme.

Nouveau contrat de travail signé aux Produits Diamant

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Dans une proportion de 78 pour 100, les quelque 90 employés des Produits Diamant Ltée, à Ville Sainte-Marie de Beauce, une filiale de Culinar Inc., ont accepté les termes d'une nouvelle convention collective de travail d'une durée de 18 mois, rétroactive au 31 octobre 1978.

Ce nouveau contrat de travail qui prendra fin le 30 avril 1980, accorde une augmentation salariale qui varie de \$0.77 à \$1 l'heure, le tout dépendamment de la classification de l'employé, soit une augmentation de taux horaire de 16 pour 100 répartie comme suit: 10 pour 100 rétroactif au 31 octobre 1978 et 6 pour 100 s'ajoutant à l'échelle des salaires au 31 octobre 1979.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, hier, M. Lionel Demers, représentant syndical, "s'est dit satisfait de l'entente conclue entre le Syndicat international des travailleurs en boulangerie, confiserie et du tabac, local 480 affilié à la FTQ et les dirigeants des Produits Diamant Ltée".

Cette nouvelle convention collective de travail portera le taux horaire de base à \$5.41 l'heure à compter du 31 octobre 1979, tant pour les employés féminins et masculins de l'usine des Produits Diamant Ltée, à Sainte-Marie de Beauce.

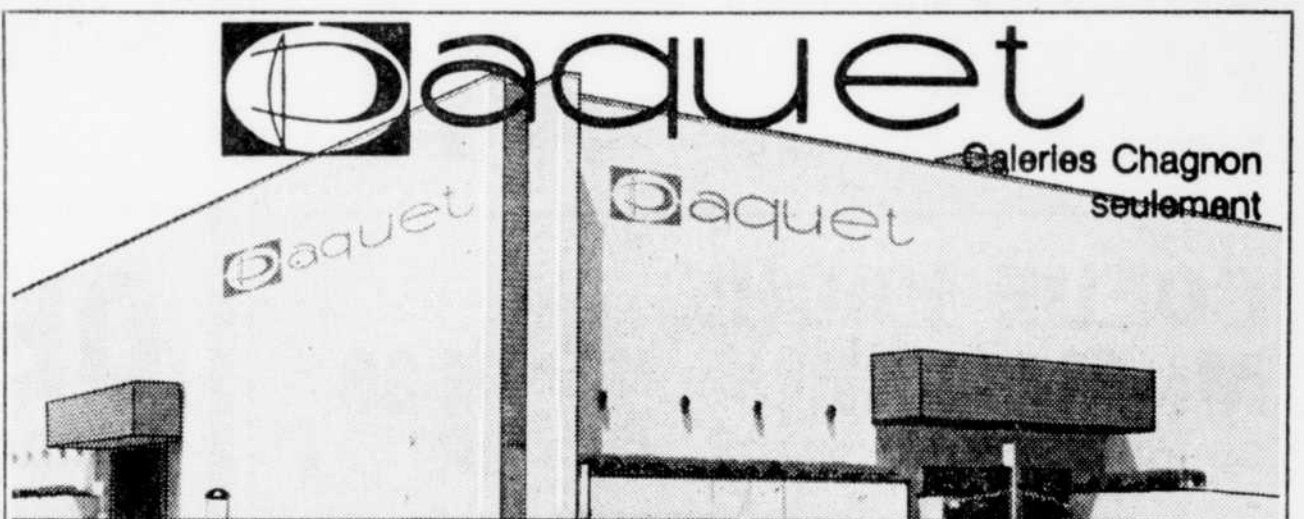
Ce taux horaire de base pour les employés de la production varie de \$5.41 à \$5.94 l'heure et pour les

hommes de métier et camionneur de \$6.64 à \$8.75 l'heure.

L'accord prévoit également des améliorations au niveau des primes, des congés fériés, des vacances et des périodes de repos.

Pour en arriver à une telle entente, a-t-on appris, il a fallu que l'agent syndical M. Lionel Demers et le négociateur patronal M. Robert Létourneau fournissent un effort soutenu lors de quatre séances de négociation.

"J'en suis fier pour les syndiqués, a déclaré M. Demers, si l'on considère que dans les circonstances actuelles, la moyenne des salaires qui se négocient présentement au Canada est de 8 pour 100."



VENTE BAZAR
Dès demain matin, grande vente de
LIQUIDATION FINALE
aux Galeries Chagnon

33 1/3% à 60%
de rabais

sur des groupes désassortis de marchandises acquises lors de l'achat du magasin Pollack à Lévis.

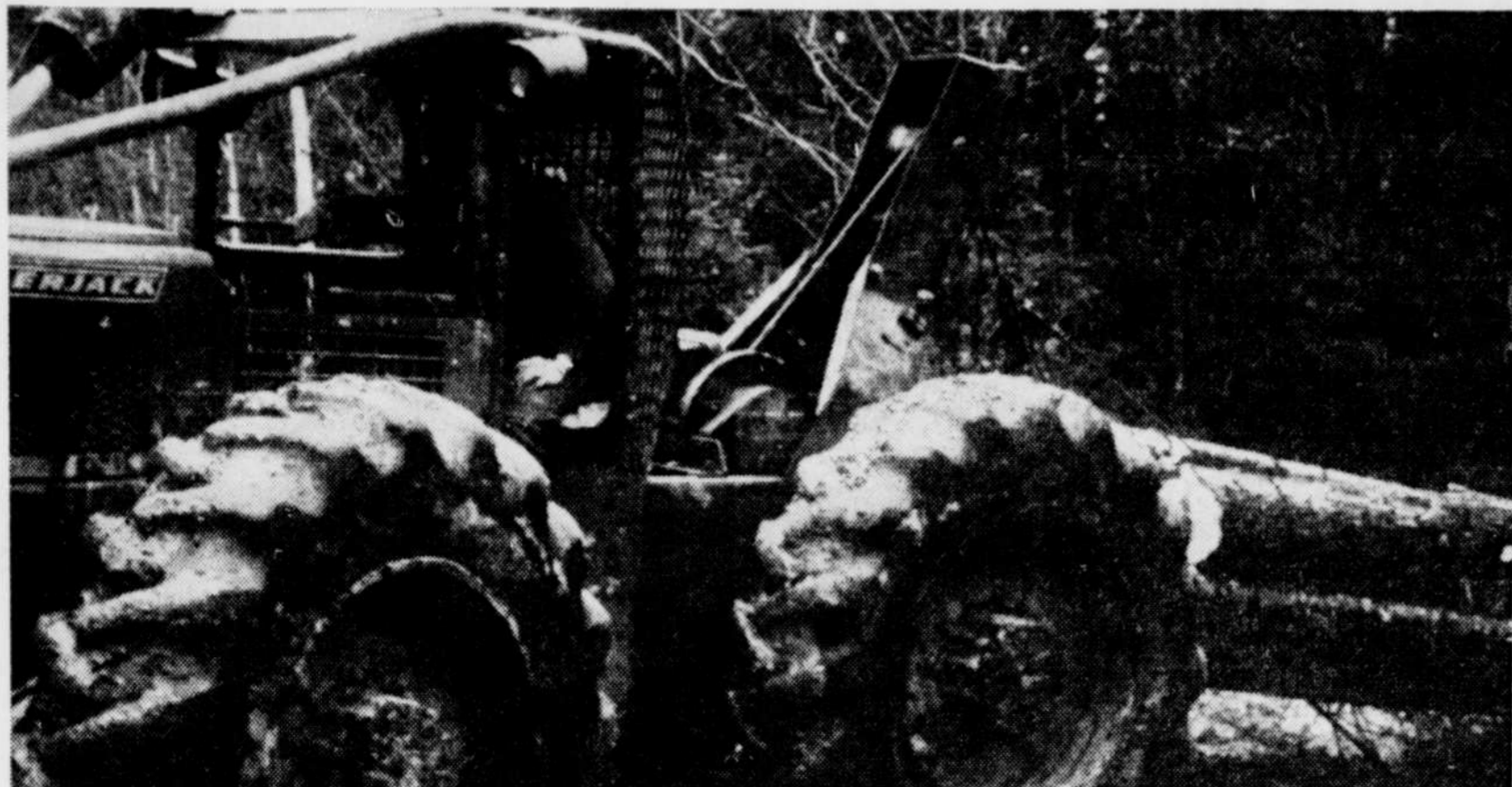
- Pour dames et juniors: manteaux, robes, pantalons, jupes, maillots, gilets de coton, blouses, imperméables, lingerie, etc.
- Pour fillettes et adolescentes: gilets, maillots, tuniques, jupes, pantalons, etc.
- Pour hommes: complets, pantalons, chemises, etc.

VENTE AU COMPTOIR SEULEMENT - AUCUNE MISE DE COTE - TOUTE VENTE FINALE

R3

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-



Au chantier étudiant de la "forêt-école" de Saint-Pamphile, les jeunes forestiers disposaient de tout l'équipement d'une grande exploitation, y compris une débusqueuse à câbles (Timberjack 230 D).

Trente futurs gardes forestiers à l'oeuvre dans une forêt-école

par Réal LABERGE

SAINT-PAMPHILE — L'école polyvalente de Saint-Pamphile de L'Islet dispose, depuis six ans, d'une "forêt-école" comportant une dizaine de lots forestiers, dans la forêt domaniale des Appalaches.

C'est dans ce cadre d'un véritable chantier reproduisant les conditions de travail des exploitations des grandes compagnies forestières, qu'une trentaine de finissants de l'option "garde forestier" de cette école secondaire, relevant de la Commission scolaire régionale Pascal-Taché, ont terminé récemment une coupe d'arbres en longueur, selon la méthode de la coupe semi-mécanisée.

En plus de disposer du matériel conventionnel, soit des scies à chaîne, haches et autres outils habituels, le groupe d'étudiants a disposé d'une débusqueuse à câbles du type "Timberjack 230 D",

dont ils ont appris ou perfectionné le maniement.

Coupes de bois

Pendant un stage pratique de deux semaines, les étudiants en foresterie de Saint-Pamphile ont ainsi procédé à des coupes de bois axées sur la sécurité au travail.

Ce qui a résulté en outre à une récolte de 1.466 pieds cubes de bois de sciage, de 9.41 cordes de bois à pâte, et à une récupération de bois de chauffage.

Le directeur de l'école polyvalente de Saint-Pamphile, M. Réal Laverdière, a précisé au SOLEIL que la production de bois ainsi obtenue a été acheminée et vendue aux scieries de la région, et que les revenus seront réinvestis aux fins de l'enseignement professionnel de l'école.

Le but de ces coupes de bois est

de familiariser les finissants avec les manipulations du matériel couramment utilisé lors de l'exploitation forestière. Entre autres, ils sont appelés à appliquer les principes de base dont ils ont eu un aperçu théorique en classe, ou lors de quelques journées d'initiation pratique, dans la "forêt-école" située à environ huit milles à l'est de Saint-Pamphile, entre Saint-Omer et la frontière du Maine.

Les coupes de bois visent également à permettre aux étudiants en foresterie de mettre en valeur l'initiative personnelle.

Aucun incident majeur n'a été signalé au cours de cette expérience que les étudiants ont eux-mêmes qualifiée de "fructueuse et indispensable" à leur option de "garde forestier".

La forêt-école

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, a-t-on précisé, que les finissants en foresterie de Saint-

Pamphile vivent l'expérience des dernières années. L'option scolaire est en marche depuis huit ans; deux ans plus tard, on y ajoutait la "forêt-école". Donc c'est déjà depuis six ans que l'expérience des coupes de bois se renouvelle d'année en année, avec un résultat jugé positif et à poursuivre.

D'ailleurs l'exploitation de la matière ligneuse ne constitue pas le seul exercice pratique qui se déroule à la forêt-école.

Considérée comme un outil indispensable à la formation du futur garde forestier, elle sert également aux élèves d'un tronc commun, en secondaire IV, qui conduit à l'option d'agent de la conservation de la faune.

C'est ainsi que la forêt-école est encore utilisée pour l'arpentage, le reboisement, le mesurage, la cueillette de spécimens dendrologiques, l'inventaire forestier et d'autres travaux connexes aux deux options.

Caisse de retraite: litige à la Davie

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Les travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon exigent que leur employeur s'implique financièrement dans l'établissement d'une caisse de retraite. Une mésentente a été dévoilée publiquement par les dirigeants syndicaux, à la suite d'une assemblée tenue récemment par les travailleurs.

Ces syndiqués, qui ne pouvaient bénéficier des avantages d'un fonds de retraite depuis une quinzaine d'années, peuvent retrouver leur fonds de pension, depuis le 1er janvier. Cette nouvelle disposition a été prévue dans le contrat de travail qui a été signé en novembre 1977 avec l'entreprise des chantiers Davie Limitée.

La mésentente se situe en effet au niveau de la modalité de participation dans le rétablissement de la caisse de retraite. Les travailleurs voudraient que l'on tienne compte de toute la durée de leur travail au service de l'entreprise. Ils s'opposent ainsi à ce que soit considérée seulement leur ancienneté dans un département particulier.

Le président syndical, M. Clément Fleury, a expliqué qu'environ la

moitié de ces travailleurs ont déjà eu à changer de département, ce qui signifierait une perte considérable.

Le fonds

Un autre point en litige concerne le financement. Un fonds au montant de \$1.494.000 existe actuellement, provenant d'un ancien fonds abandonné au début des années 60. Le syndicat veut que cet argent soit crédité aux travailleurs qui étaient au service de l'entreprise à ce moment-là et il demande que la compagnie investisse un montant de près de \$500.000 à l'intention des travailleurs qui ont été embauchés depuis 1960.

Donc, les travailleurs, réunis en assemblée générale, ont résolu de ne pas répondre à une lettre que venait de leur transmettre la direction de l'entreprise et qui visait l'établissement du nouveau fonds de retraite. Ils ont mandaté leurs dirigeants syndicaux pour aller négocier avec la compagnie aussitôt que possible.

Cette rencontre devant définir de façon exacte les modalités du nouveau fonds de retraite, doit avoir lieu d'ici quelques jours; une nouvelle assemblée générale sera convoquée en janvier pour discuter à nouveau de ce sujet, a précisé le président Clément Fleury.

Accréditation syndicale maintenue, malgré un changement d'employeur

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — En prenant à sa charge l'entretien physique et ménager des locaux loués par un bail de 15 ans, le 1er novembre 1977, le cégep de La Pocatière était lié par l'accréditation qui a été émise en 1961, en faveur du Syndicat des employés du Collège de Sainte-Anne.

C'est en substance la décision qu'a rendue, la semaine dernière, un commissaire-enquêteur du ministère du Travail, M. René Cormier, dans un jugement de plus d'une vingtaine de pages qui fait suite à une requête entendue le 11 avril 1978.

Le verdict n'implique cependant que la partie des procédures réclamant la reconnaissance de l'accréditation syndicale, sans aller jusqu'aux modalités de respect de la convention des employés. Suite à un avis juridique de ses procureurs, la direction du cégep de La Pocatière a décidé d'en appeler de ce jugement.

Dépendant du sort qui sera fait à cet appel, les modalités d'application de la cause gagnée par le Syndicat des employés du Collège de Sainte-Anne sont susceptibles d'entraîner le réengagement de huit employés sur 15 non embauchés par le cégep, de forcer cette institution à prendre à son emploi quelques autres employés mis à pied par le Collège de Sainte-Anne, et à remettre en question le statut d'employés subéquemment engagés par le cégep.

Le conflit

L'origine du conflit, qui implique le ministère de l'Éducation, vient de ce que le cégep n'a pas intégré en bloc tout le personnel du Collège de Sainte-Anne préposé à l'entretien, en prenant possession et charge, en novembre 1977, des espaces qu'il louait depuis sa fondation, en 1969.

De fait, le cégep a plutôt étudié les candidatures des employés concernés en fonction de ses propres normes et critères d'engagement.



inscription AUX COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE

De jour ou de soir

Peinture à l'huile

Principes de base et introduction.

Aquarelle

Principes de base de l'aquarelle.

Dessin

Dessin d'observation, perspective, composition et modèle vivant.

Méthodologie

Démonstrations, exposés théoriques, exercices en atelier.

Sessions de travail à l'extérieur.

Exercices (devoirs à la maison).

Critiques des travaux.

Exposition des travaux réussis.

Maximum 20 personnes par groupe

Débutant le 22 janvier 1979.

Session de 10 semaines — 3 heures par semaine

Avec peintres professionnels dont: Jean-Guy Desrosiers et Michel Gagnon

Conférence, le samedi en matinée, par de grands artistes québécois.

Endroits

Encadrements Ste-Anne, 560 Boul. Hamel, Québec.

Encadrements Ste-Anne, Galeries Chagnon, Lévis.

Encadrements Ste-Anne, Place Laurier, Ste-Foy.

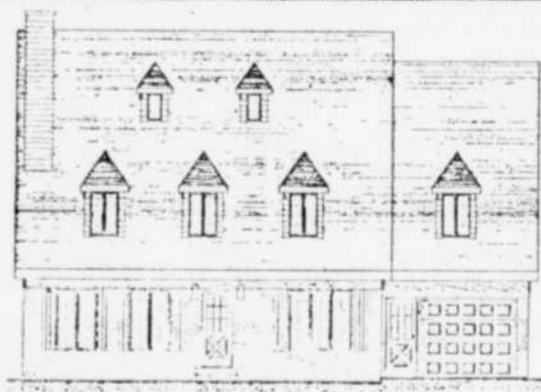
Inscrivez-vous à nos 5 succursales.



encadrements ste-anne

560, boul. Hamel, Québec, Place Laurier, Ste-Foy
Galeries Chagnon, Lévis, Galeries Ste-Anne, Giffard, Place Quatre Bourgeois.

No. de permis 100108



TERRAINS DISPONIBLES

Au Lac-Beauport, avec vue et accès sur le lac et à Charlesbourg, angle place le Marsan et Trudel.



LA COMPAGNIE DE RESTAURATION DU PATRIMOINE INC.

359A, boul. Rochette, Beauport

CONSULTEZ DES EXPERTS

661-5066

Garantie 5 ans



UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur, telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros.

SOC DE PORC roule, fumé (jambon cottage complet)	lb	1.79
SAUCISSE LARD et BOEUF emballage de 1 lb	lb	1.29
CRETONS MAISON apprêtés selon les meilleures traditions, contenant de 2 lb	le cont.	3.59
GROS POULET congelé, éviscéré Canada Cat. Utilité, 5 à 7 lb	lb	1.29
POITRINES DE POULET bien dodues, congelées, boîte de 5 lb	la bte	7.99
CUISSES DE POULET congelées bte de 5 lb	bte	6.49
ROTI DE SOC et D'ÉPAULE DE LARD complet	lb	1.29

**BACON ECONOMIQUE
TRANCHÉ
SANS COUENNE
FABRICATION MAISON**
emballage 1/2 lb **.65**

ROSBIF DE SURLONGE
désossé, complet **2.59**

**FAUX FILET DE BOEUF
(SPENCER) congelé, environ 5 à 8 lb
complet lb** **2.99**

**SPECIAL
STEAK
T-BONE lb** **2.69**

• Commandes téléphoniques
exécutées avec soin, du lundi
au vendredi.
• Stationnement pour notre clientèle
à côté du magasin.
• Nous vous offrons un vaste choix
de jambons et bacon
préparés à la mode d'autrefois.

• LUN - JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 5.00

Carrier & Coulet
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

Tél.:
522-5291

GROS ET DETAIL

Ouvrage destiné aux étudiants

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — Le responsable de la bibliothèque du Collège de Sainte-Anne, M. Marcel Migneault, a lancé récemment la neuvième édition du livre intitulé "Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque."

Il s'agit d'une publication que M. Migneault a révisée, en conservant les quatre étapes d'un long travail précédemment rédigé par l'abbé Raymond Boucher, autrefois bibliothécaire au Collège de Sainte-Anne et aujourd'hui curé à Saint-Ludger de Rivière-du-Loup. A cette publication initiale, M. Migneault a ajouté un aspect technique nouveau appelé la technique Cima.

M. Marcel Migneault n'est pas un nouveau venu dans le monde scolaire. Spécialisé dans la recherche, il a déjà à son crédit deux autres ouvrages, dont l'un s'adresse aux élèves de l'élémentaire, "Lise et Bruno dans l'univers des livres", et l'autre aux élèves de niveau secondaire, "Les chemins du savoir, tomes I et II."

La nouvelle édition du livre "Les étapes de la rédaction d'un travail en bibliothèque" s'adresse aux élèves du second cycle du secondaire, ainsi qu'aux étudiants des cégeps et des universités. Elle a été lancée en présence de plusieurs personnalités, entre autres des administrateurs de la Société du Stage, qui en a assumé la parution.

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Les éleveurs de porcs auront dès demain un service d'encan à St-Patrice de Beaurivage

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les éleveurs de porcs de la région de Québec n'auront plus besoin de se rendre à Saint-Hyacinthe pour participer à un encan de porcelets et de truies d'élevage, puisqu'à compter de demain, l'Encan Saint-Patrice Inc. sera ouvert.

C'est ce qu'a révélé hier, au SOLEIL, M. Robert Roussin, président de l'Encan Saint-Patrice Inc., une entreprise qui se situe à l'intersection des rangs Saint-Jacques et Saint-David, sur la route conduisant de Scott Junction à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

La mise en place des installations de l'Encan Saint-Patrice Inc. a nécessité des investissements d'environ \$200,000 et ce sont 10 éleveurs de porcs de Saint-Patrice-de-Beaurivage, dans le comté de Lotbinière, qui en sont les actionnaires.

"On se devait d'avoir une entreprise du genre dans notre région, a ajouté M. Roussin, lorsqu'on sait que la région de Québec et la Beauce possède 37 pour 100 du volume total de production porcine du Québec et qu'il y a dans les municipalités de Saint-Bernard et de Saint-Patrice-de-Beaurivage une grande partie de ce volume de production."

Les transactions de l'encan se feront dans une bâtisse de 220 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur, où il y aura 93 parquets pour loger les porcelets et les truies d'élevage, ainsi qu'un espace de 130 parquets pour loger les lots de petits cochons et de grosses truies qui partent.

"De plus, a mentionné Robert Roussin, il y aura une estrade pouvant accommoder 80 personnes où l'on pourra voir défiler les porcelets et les truies d'élevage."

L'encan

Etant la seule entreprise du genre dans la région de Québec, l'Encan Saint-Patrice Inc. se spécialisera dans le porcelet et la truie de reproduction, dont les ventes se feront à tous les jeudis pour les porcelets et à chaque premier et troisième mercredi du mois pour les truies de reproduction qui seront des hybrides, pur sang, saillies et non saillies.

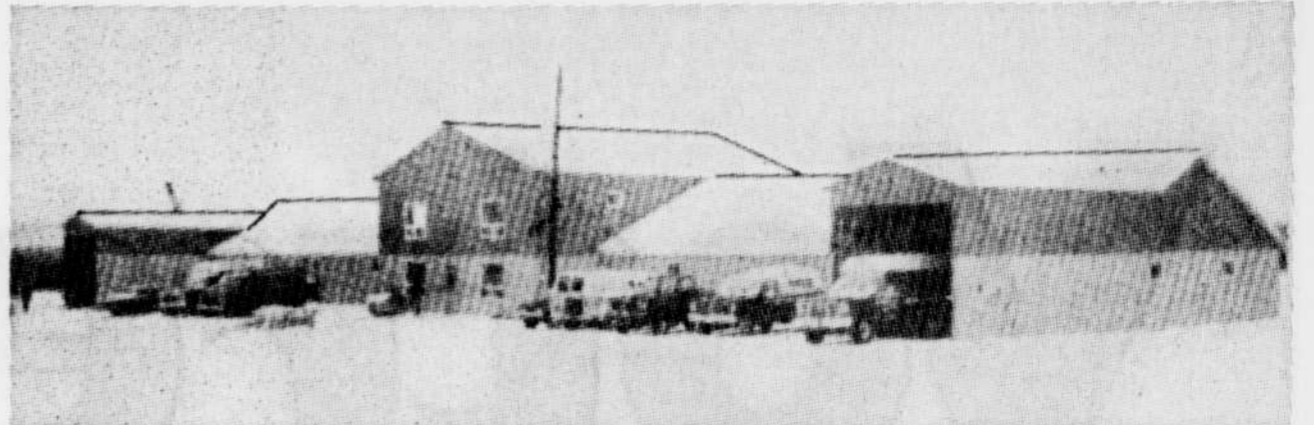
M. Robert Roussin fit remarquer que "c'est lorsque les animaux sont devant l'estrade que l'encanteur (une personne qui parle vite) crie les mises des acheteurs et vante les mérites du produit en place".

Comme l'a souligné notre informateur "pour ce qui regarde les prix qui seront payés, ils seront basés sur les prix normaux du marché, et la commission que touchera l'Encan Saint-

Patrice Inc., sur chaque vente, sera de l'ordre d'environ 3 pour 100".

A ses débuts, l'Encan Saint-Patrice Inc. procurera de l'emploi à trois

personnes à temps plein et quatre personnes à temps partiel.



Les locaux d'Encan Saint-Patrice Inc.

L'abattoir doit verser un prélevé aux producteurs

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — "Les producteurs de porcs du Québec viennent de franchir une nouvelle étape avec leur plan conjoint en obtenant une ordonnance de la Régie des marchés agricoles pour la retenue du prélevé pour fins d'administration."

C'est ce qu'a révélé au SOLEIL, M. Jos Marie Pépin, président du Syndicat des producteurs de porcs de Québec-Sud, au terme d'une réunion qui groupait quelque 250 producteurs.

Ce syndicat regroupe quelque 1,200 membres sur un total de 1,550 producteurs de la région de Québec-Sud, laquelle couvre 20 pour 100 de la production québécoise de porcs.

Même si par un arrêté en conseil

du 7 décembre 1977, le plan conjoint pour les producteurs de porcs du Québec avait été approuvé et qu'on en confiait l'application et l'administration à la Fédération des producteurs du Québec, il a fallu qu'une demande soit faite à la Régie des marchés agricoles, d'émettre une ordonnance pour obliger les abattoirs à retenir ce prélevé.

"On a dû agir ainsi, a souligné M. Pépin, n'ayant pu obtenir le consentement des abattoirs pour que ceux-ci retiennent le prélevé des contributions fixées à \$0.10 par porc mis en marché et de \$10 par année pour les porcs mis en marché pour d'autres fins que l'abattage."

"C'est depuis le 1er janvier dernier, a-t-il dit, que tous les abattoirs se

doivent de retenir le prélevé de \$0.10 par porc livré à leur établissement."

D'après M. Jos Marie Pépin, la perception de ces contributions permettra à la fédération de:

- représenter les producteurs de porcs au niveau provincial, national et international;

- négoier un prix minimum avec les acheteurs et les modalités d'approvisionnement, de pesée et de solvabilité des abattoirs;

- préparer et exécuter un programme de promotion des produits du porc;

- d'informer les producteurs sur les conditions de marché et les perspectives à court, moyen et long terme.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Au moins une dizaine d'industries sont déjà établies dans le parc industriel Laporte, à Bernières. Deux projets sont actuellement arrêtés, parce que ce parc industriel est compris dans la zone agricole.

La loi 90 empêche le développement du parc industriel à Bernières

par Gilles PEPIN

BERNIÈRES — Le développement du parc industriel Laporte, à Bernières, pour quelque temps du moins, est complètement arrêté en raison des dispositions de la loi 90 concernant la protection des terres agricoles.

Bien qu'il soit d'une superficie imposante et qu'il contienne au moins une dizaine d'industries, ce parc industriel est en effet inclut dans la zone agricole. Au moins 90 pour 100 du territoire municipal de Bernières est compris dans la zone agricole.

Le parc industriel Laporte a

sans doute été oublié par les personnes qui ont dessiné la carte, a déclaré le maire de Bernières, M. Jacques Demers, en expliquant la demande qui vient d'être déposée par cette municipalité auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Le conseil municipal de Bernières demande donc à cette commission de soustraire de la zone agricole le parc industriel Laporte, pour trois raisons majeures:

1 — Un plan de développement préparé par la firme Pluram, concernant ce parc industriel, a déjà été déposé au ministère québécois de l'Industrie et du Commerce.

2 — Ce parc industriel est déjà inscrit dans l'entente Canada-Québec concernant le financement de l'infrastructure.

3 — Une dizaine d'industries sont déjà implantées dans ce centre industriel.

Le conseil municipal de Bernières a demandé à la Commission de protection du territoire agricole de procéder avec diligence, car, malheureusement, le développement de ce parc industriel est présentement "gelé".

Il y aurait une couple d'investisseurs actuellement intéressés à s'implanter dans le parc industriel Laporte, a-t-on appris hier du maire Jacques Demers.

St-Nicolas entend réaliser plusieurs projets, en 1979

par Gilles PEPIN

SAINT-NICOLAS — Le conseil municipal de Saint-Nicolas, après avoir réussi plusieurs réalisations importantes pendant l'année 1978, entretient pour 1979 de nombreux projets dignes d'une municipalité qui veut continuer de grandir dans une saine planification.

Le maire, M. Pierre Allard, dans son rapport annuel, vient en effet de lever le voile sur d'intéressantes perspectives. La première, au chapitre de l'administration générale, prévoit la création prochaine d'un comité pour la refonte de la carte électorale. Il s'agit d'un projet à caractère assez urgent, puisqu'une élection est prévue pour l'automne prochain.

Le conseil municipal de Saint-Nicolas, dont la répartition des sièges date de 1962, année où la municipalité a obtenu son statut de ville, voudrait voir en effet changer considérablement la limite des différents quartiers. Certains quartiers s'étant développés beaucoup plus que d'autres, notamment le quartier Normandie; ce qui a entraîné une distorsion importante dans la représentativité au sein du conseil.

Une autre réalisation qui devra se faire incessamment sera la négociation d'un premier contrat de travail avec le syndicat des employés municipaux. Ce syndicat, comprenant une dizaine d'employés salariés, doit déposer une proposition cette semaine.

Encore au chapitre de l'administration générale, les édiles de Saint-Nicolas se proposent de continuer la publication d'un bulletin mensuel d'information, compléter l'aménagement et agrandir le terrain entourant l'hôtel de ville, distribuer un dépliant pour expliquer différents détails relatifs au nouveau budget municipal et au nouveau rôle d'évaluation.

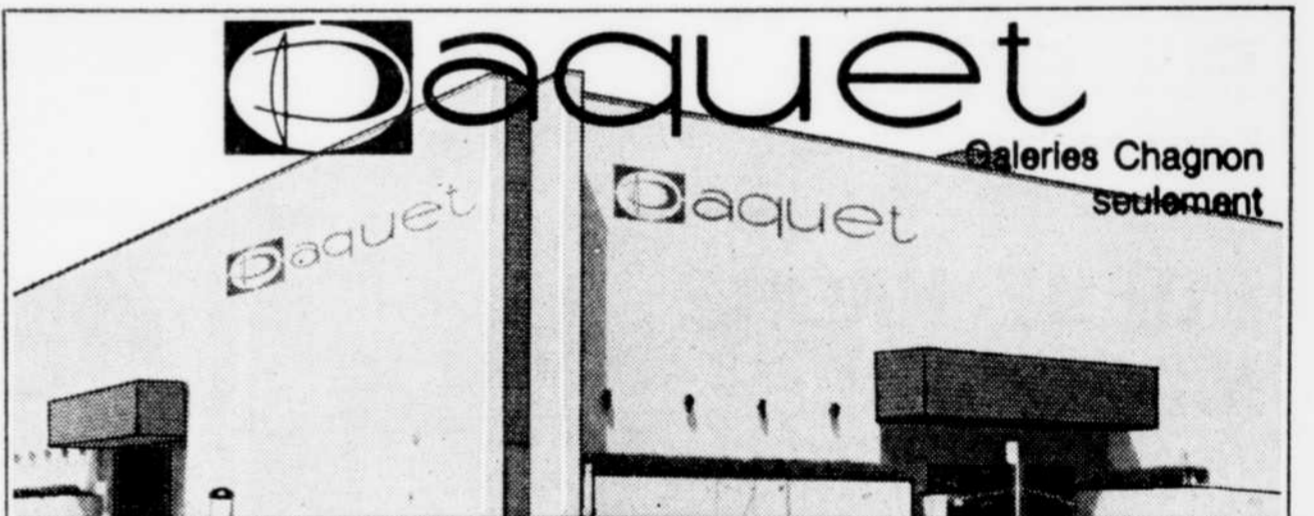
Problème d'eau

A Saint-Nicolas, évidemment, on pense obligatoirement au problème d'eau. Les édiles municipaux prévoient donc la poursuite des discussions avec les municipalités voisines et les autorités gouvernementales dans le but d'en arriver à une entente relative à l'agrandissement de l'usine de filtration de Charny. De cet endroit, une nouvelle conduite d'amenée doit être construite bientôt pour alimenter les municipalités de Bernières et Saint-Rédempteur ainsi que la partie est de Saint-Nicolas.

Quant au problème d'alimentation en eau dans le secteur Normandie, les autorités municipales attendent le résultat de recherches qui ont été menées l'automne dernier par le ministère des Richesses naturelles. Elles croient déjà, cependant, qu'elles pourront difficilement échapper à la possibilité de construire une liaison entre ce secteur et le village, où le forage d'un nouveau puits a récemment accru considérablement le potentiel.

Au sujet des loisirs, le conseil de ville prévoit des aménagements près du parc Chaudière, des améliorations à la plage municipale située au bas de la côte du quai, l'agrandissement du parc Jean Dumets, la construction d'une piscine et d'autres améliorations dans le secteur Normandie.

Parmi de nombreux autres projets, mentionnons la construction d'une maison à logements pour personnes âgées, la réfection de deux citernes, l'installation d'autres luminaires, l'achat d'un camion pour épandre le sel, l'amélioration de la côte de l'Anse aux Pluiviers, l'amélioration de la côte du Moulin, l'embauche d'un nouvel employé à la voirie, terminer une planification du réseau routier, etc...



VENTE BAZAR
Dès demain matin, grande vente de
LIQUIDATION FINALE
aux Galeries Chagnon

33¹/₃% à 60%
de rabais

sur des groupes désassortis de marchandises acquises lors de l'achat du magasin Pollack à Lévis.

- Pour dames et juniors: manteaux, robes, pantalons, jupes, maillots, gilets de coton, blouses, imperméables, lingerie, etc.
- Pour fillettes et adolescentes: gilets, maillots, tuniques, jupes, pantalons, etc.
- Pour hommes: complets, pantalons, chemises, etc.

VENTE AU COMPTOIR SEULEMENT - AUCUNE MISE DE COTE - TOUTE VENTE FINALE